

Réf: Dossier 445894

## Avis de constitution

### SOCIETE « SUPERSTREAM »

Siège ABIDJAN KOUMASSI INCHALLA, Lot 422, Ilot  
45

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 05/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPERSTREAM »

Objet :

- Vente de produits hydrauliques
- Commerce général
- Import-export

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI INCHALLA, Lot 422, Ilot  
45

Dirigeant(s) M KABAI AHMAD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10446 du 13/10/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62798/GTCA/RC/2025 du 13/10/2025

